

Nous, élèves de la haute fonction publique, demandons à être formés à la transition écologique

Les objectifs environnementaux exigent une refonte en profondeur de la formation des hauts fonctionnaires délivrée par l'Institut national du service public, estime un collectif de 138 élèves issus de onze écoles

Élèves des écoles de service public concernées par la création de l'Institut national du service public (INSP), nous nous constituons en collectif pour que la transition écologique et solidaire soit placée au centre de cette formation commune et de nos futures carrières.

La transition écologique n'est pas une composante parmi d'autres de l'intérêt général que nous nous engageons à servir. Un environnement sain est l'infrastructure sans laquelle la possibilité même d'une société démocratique et juste est ébranlée: les conséquences des changements climatiques et des pertes de biodiversité compromettent dès à présent, de manière irréversible, notre capacité à assumer demain les missions du service public.

Ensemble, nous représentons un potentiel de changement qui implique une forte responsabilité vis-à-vis de nos futures équipes, des hommes et des femmes politiques que nous conseillerons et de la société civile. Jamais encore des élèves d'écoles du service public ne s'étaient rassemblés pour demander une réforme en profondeur de la scolarité et des carrières offertes par la fonction publique. Nous le faisons aujourd'hui afin que l'action publique puisse enfin être à la hauteur des exigences qu'imposent les crises environnementales et répondre aux attentes et aux engagements de nos concitoyens sur le sujet capital de la transition écologique.

Nous demandons trois changements nécessaires dans nos formations et nos carrières: d'abord, alors même que nous sommes appelés à occuper des postes-clés pour atteindre les objectifs environnementaux de notre pays, nous sommes insuffisamment compétents et trop peu armés pour conduire la transition écologique sur

le terrain. Il est crucial que les futurs cadres de la fonction publique soient très solidement formés aux questions techniques, sociales et éthiques de cette transition.

Le tronc commun de formation de l'INSP doit consacrer bien davantage de temps aux sujets environnementaux et à leur lien avec la totalité des autres politiques publiques que la vingtaine d'heures prévue à ce jour. La partie théorique de cette formation doit impérativement se nourrir de la multiplicité de nos parcours (ingénieurs, administration, justice...) pour ancrer les échanges entre sciences naturelles et humaines et faire de l'INSP un lieu privilégié du dialogue entre disciplines sur les politiques environnementales, en lien étroit avec la recherche universitaire.

La partie pratique, appuyée sur la visite de territoires en transition, est indispensable à ce que, demain, nous soyons capables d'inventer et de soutenir de nouvelles voies en faveur d'une transition concrète.

Nos formations doivent ancrer, chez les futurs hauts fonctionnaires, un «réflexe écologique» au quotidien. Un tel socle de formation devra par ailleurs être pris en compte dès les concours d'entrée, puis faire partie de la formation continue de tous les fonctionnaires.

Deuxièmement, les politiques environnementales requièrent une conscience aiguë du temps long, qui dépasse celui des

échecs électoraux. En ce sens, la haute fonction publique se doit de réaffirmer son rôle de conseiller et non de courtisan. Loin de l'application de solutions toutes faites, nos formations doivent cultiver notre capacité à la controverse et au doute ainsi que notre esprit critique, notamment grâce à un lien considérablement renforcé avec le monde de la recherche. Notre formation doit nous insuffler une éthique de la responsabilité environnementale de l'administration et un sens du devoir que nos parcours professionnels nous permettront d'incarner.

Créatifs et critiques

Enfin – ceci devrait être une évidence –, il nous semble urgent de garantir que nos missions futures soient compatibles avec les ambitieux engagements internationaux de la France en matière de transition écologique. Nous demandons à nos futurs employeurs que les propositions de poste en sortie d'école, puis tout au long de nos carrières, explicitent la manière dont nos fonctions participeront à atteindre ces engagements, par exemple de manière très concrète dans les fiches de poste.

La refonte de la formation des hauts fonctionnaires sera une opportunité pour la transition écologique si elle engage l'INSP dans ces trois directions. Elle doit donner à chaque élève les outils pour prendre la pleine mesure des défis environnementaux et de leur complexité. Elle doit faire de nous des femmes et des hommes conscients de leur responsabilité pour accompagner la France dans le changement de paradigme que réclament les limites environnementales.

Enfin, elle doit nous apprendre à mettre à profit la complémentarité de nos approches pour nous rendre créatifs et critiques dans nos solutions. C'est seulement à ces conditions que nous pourrions être acteurs d'une administration qui ne soit pas un frein aux changements radicaux auxquels nous appelle la transition écologique de notre société, mais une structure accélératrice de cette transformation profonde pour laquelle nous nous sommes engagés en choisissant le service public. ■

Adrien Aristide, Ecole nationale d'administration; **Stéphanie Baillo**, Institut national des études territoriales, ingénieure; **Jacques Bourgeois**, corps des Mines; **Quentin Dubuis**, Ecole nationale d'administration; **Alexandrine Goncalves**, Ecole des hautes études en santé publique; **Raphaëlle Gresset**, Ecole nationale d'administration; **Joseph Halgand**, Ecole nationale de la magistrature; **Raphaël Lafrogne-Joussier**, corps des administrateurs de l'Insee; **Johanna Ouazzani**, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques; **Angel Prieto**, corps des Mines; **Pauline Robert**, Institut national des études territoriales, administratrice; **Charline Tenaud**, Ecole nationale des services vétérinaires; **Jean-Baptiste Turmel**, corps des ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts
La liste complète des signataires est disponible sur Lemonde.fr



**NOUS SOMMES
INSUFFISAMMENT
COMPÉTENTS
ET TROP PEU ARMÉS
POUR CONDUIRE
CETTE TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE
SUR LE TERRAIN**

Djillali Annane et Thierry Philip Pour sauver le CHU, il faut mettre la faculté de médecine au cœur du système

Pour résoudre la crise du système de santé, il est nécessaire de redonner la primauté à l'université en lui permettant de choisir les hôpitaux avec lesquels elle souhaite collaborer, préconisent les professeurs de médecine de l'Institut Curie

Quelque 145 présidents et doyens de faculté ont lancé un cri d'alarme récemment dans une tribune au *Monde*: «Le CHU, ce "navire amiral" de notre système de santé, prend l'eau, surtout du côté académique», publiée le 4 juin. Ils ont souligné, à juste titre, deux points d'inquiétude: le Ségur de la santé a oublié l'université et a même supprimé l'avis des doyens sur la nomination des chefs de service; les facultés de médecine sont étouffées par la réforme des études médicales, et la proposition de créer 250 postes sur cinq ans, soit un par an et par faculté, est totalement à côté de la réalité des besoins. Cette tribune conclut en appelant à «replonger l'université et les facultés au centre du dispo-

sitif comme tous les pays ayant une ambition dans le domaine».

Justement, il serait bon d'analyser les systèmes de santé des autres pays, totalement différents du modèle français. En effet, le plus souvent, l'hôpital est une composante de l'université ou alors l'université choisit elle-même les hôpitaux avec lesquels elle souhaite collaborer dans l'intérêt d'abord des étudiants et ensuite de la recherche.

Ce n'est pas du tout le cas dans le système français, où l'hôpital, centre hospitalier régional (CHR), est obligatoirement, et pour tous ses services, en lien avec l'université. Il est évident qu'au sein d'un CHR, tous les services ne sont pas égaux. Certains sont des services de proximité qui n'ont pas la dimension universitaire.

Pour ajouter à la complexité, l'université ne peut pas contractualiser avec d'autres hôpitaux que le CHR sans son avis conforme. Dans la plupart des centres hospitaliers universitaires (CHU), ce n'est pas l'université qui est le maître du jeu, mais le directeur général du CHU.

Comment faire simple?

Il faut renverser les rôles et redonner la primauté à l'université. C'est cela «faire comme tout le monde»: c'est aller au bout de l'autonomie des universités, notamment dans le champ de la santé et laisser l'université contractualiser avec qui elle veut dans son intérêt. C'est notamment le cas dans le système américain et dans la plupart des systèmes européens.

Comment faire simple? D'abord en réécrivant l'article 6 de l'ordonnance de 58: «Des conventions peuvent être conclues par les facultés ou écoles et par les établissements hospitaliers, agissant conjointement, avec d'autres hôpitaux ou organismes publics ou privés susceptibles d'être associés aux diverses missions.» Et en supprimant «et par les établissements hospitaliers, agissant conjointement».

La disposition législative devient: «Des conventions peuvent être conclues par les facultés ou écoles avec des hôpitaux ou organismes publics ou privés susceptibles d'être associés aux diverses missions définies à l'article.» Faire comme tout le monde, c'est mettre l'université au cœur du système. ■

Djillali Annane, membre du directoire de l'Institut Curie et doyen de la faculté Simone-Veil-Santé, université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines; **Thierry Philip**, président du directoire de l'Institut Curie, président de l'Organisation of European Cancer Institutes (OECI)



**DANS LA PLUPART
DES CENTRES
HOSPITALIERS
UNIVERSITAIRES,
LE MAÎTRE DU JEU
EST LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL, PAS
L'UNIVERSITÉ**